



**Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme**

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,  
DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

International Federation  
for Human Rights

Federación Internacional  
de los Derechos Humanos

الغدرالية الدولية لحقوق الانسان

## LETTRE OUVERTE

### **Journée internationale des migrants 2008 : la FIDH appelle les Etats membres de l'UE à ratifier la Convention sur les travailleurs migrants**

#### **Lettre ouverte aux Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UE**

18 décembre 2008

Cher Ministre,

Il y a 18 ans aujourd'hui, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Convention internationale sur la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille (« la Convention »), un instrument qui cherche à protéger les droits humains et libertés fondamentales d'un groupe d'individus, parmi les plus vulnérables de la population. A l'occasion de la journée internationale des migrants, nous appelons votre gouvernement à ratifier la Convention, afin de démontrer la volonté de votre pays de mettre un terme aux violations et à l'exploitation dont souffrent quotidiennement les travailleurs migrants.

Aujourd'hui, quelques 190 millions de personnes, ou 3% de la population mondiale, sont des migrants. Bien que pour beaucoup, migrer constitue une expérience positive, beaucoup d'autres migrent sous la contrainte et doivent faire face à de graves difficultés dans leur pays de destination. Partout dans le monde les migrants constituent les cibles privilégiées d'abus, de discriminations et d'exploitation par des trafiquants et employeurs. Mais un instrument est à la disposition de votre gouvernement pour remédier à cela et renforcer leur protection juridique.

La Convention reconnaît les vulnérabilités des travailleurs migrants et promeut des conditions de vie et de travail humaines et respectueuses du droit, ainsi que la nécessité d'une protection accrue pour cette catégorie d'individus. Il s'agit d'un instrument essentiel pour combattre l'exploitation des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

La Convention est l'un des 9 principaux instruments de protection des droits de l'homme

des Nations Unies. Elle a désormais été ratifiée par 39 Etats, dont plusieurs pays de destination des migrants, mais par aucun des Etats membres de l'Union Européenne (UE). La Convention est en effet le seul traité international n'ayant pas été ratifié par les Etats membres de l'UE.

Bien que ce ne soit pas dans les Etats membres de l'UE que la situation des travailleurs migrants est la plus préoccupante, (en effet la FIDH a documenté de graves violations des droits des travailleurs migrants à travers le monde), la manière dont ceux-ci abordent la question des droits des migrants influence la façon dont ces derniers sont traités par les Etats tiers.

Cette défaillance des Etats membres de l'UE à démontrer leur volonté de protéger les droits humains des migrants est d'autant plus inacceptable alors que les pays européens étaient jusqu' il y a peu des pays principalement d'émigration.

L'argument est souvent invoqué selon lequel les Etats membres de l'UE ne peuvent agir seuls dans la mesure où les politiques de migrations relèvent en grande partie de l'UE et requièrent une coordination entre les Etats membres. Pourtant, l'UE elle-même prétend être fondée sur la promotion et la protection des droits humains et de la dignité humaine. La non ratification de la Convention remet en question l'importance que l'Union attache à l'amélioration de la situation des travailleurs migrants et de leurs familles résidant dans l'Union.

De plus, le refus de ratifier la Convention décrédibilise l'action de l'UE visant à inciter les pays tiers à ratifier les autres Conventions des Nations Unies et démontre une approche sélective à l'architecture des Nations unies en matière de protection des droits de l'Homme.

Afin de garantir l'effectivité de la Convention en tant qu' instrument de lutte contre les violations des droits humains des migrants, tous les Etats de départ, de transit et de destination des migrants doivent la ratifier. Cette année, au moment où nous célébrons le 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous appelons votre gouvernement à donner l'exemple et à démontrer un réel engagement en faveur de l'*universalité* des droits de l'homme en reconnaissant les droits humains fondamentaux des travailleurs migrants.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Souhayr Belhassen  
Présidente de la FIDH

Copie à :

Mr Javier Solana, Haut représentant à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Ms Benita Ferrero Waldner, Commissaire européen chargé des relations extérieures.

Mr Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement Européen